

CERTIFICAT

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 *décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels* était de 6 996;
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 711;
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 *décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 13^e jour du mois de février 2026.



Daniel Boudreault
Greffier